

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

REUNION PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG. Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 25.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 mars 2013 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser le retard de Monsieur le Gouverneur, de Monsieur le Président du Collège provincial, de Madame FIRQUET et de Monsieur PIRE qui va nous rejoindre également.

M. RASSAA, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA. - Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT. - M. HODY.

M. HODY. - Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Madame Isabelle ALBERT va nous rejoindre.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Monsieur GILBERT arrivera plus tard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Madame WATHELET est excusée.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 27 mars 2013.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de M. le Président

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous informe que, comme dit en début de session, pour clôturer nos travaux, le verre de l'amitié vous sera servi dans la Salle des Pas Perdus.

V.- Discussions sur les rapports d'activités

Document 12-13/RA/02 : Rapport d'activité 2012 concernant « La Culture ».

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour, rapport d'activités 2012 concernant « La Culture ».

J'invite Monsieur le Député provincial Paul-Emile MOTTARD à tribune pour donner sa réponse en ce qui concerne « La Culture ». Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Chers Collègues.

Deux questions m'ont été posées dans le champ de la lecture publique et dans deux registres différents.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

Ca ne peut évidemment que me réjouir, c'est un sujet en pleine mutation décrétole sûrement, technologique évidemment mais surtout, pour le prospectif, en ce début de législature qui a inscrit la nouvelle bibliothèque des Chiroux comme priorité au sein de la Déclaration de politique générale.

Monsieur DRION me questionne sur un aspect très formel du décret, Valérie DERSELLE ouvre les portes d'un avenir à court terme.

Monsieur DRION, il est tout-à-fait exact que les trois partenaires du réseau local de lecture publique de Liège sont engagés dans le processus de reconnaissance induit par le nouveau décret de 2009 et son arrêté de 2011.

Précisons, pour que les choses soient claires, que l'objet de votre question ne porte que sur une partie du département de la lecture publique de la Province de Liège. Il s'agit en l'occurrence de la bibliothèque locale qui sera d'ailleurs appelée « opérateur direct » dans le cadre du nouveau décret. En bref, il s'agit des services directement accessibles au public à la rue des Croisiers. Mais la Province est également pouvoir organisateur de la bibliothèque itinérante et de la bibliothèque centrale, futur opérateur d'appui. Ce n'est donc pas de ces deux parties dont il est question aujourd'hui.

Le décret prévoyait que les bibliothèques disposaient d'un délai de 5 ans pour se mettre en ordre par rapport au nouveau décret soit avant le 1er janvier 2015, les dossiers devant être introduits avant le 31 décembre 2013.

Ce délai initial a été allongé et les bibliothèques disposent d'une année supplémentaire pour se mettre en ordre.

La date butoir du 31 juillet 2013 que vous évoquez n'est donc pas la date ultime de rentrée des dossiers de reconnaissance puisqu'il est possible de les introduire également en 2014.

Ceci étant, la Province de Liège comprend très bien qu'il soit important pour le réseau de la lecture publique de soumettre ce dossier à la Fédération Wallonie-Bruxelles le plus rapidement

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

possible, considérant comme un atout qui me réjouit que les trois entités d'ailleurs, celle de la Ville, celle de la Province et Multimédias, ont intégré le système ALEPH.

Comme vous l'avez dit, le dossier de reconnaissance contient essentiellement un plan quinquennal de développement de la lecture sur le territoire de l'opérateur direct, en l'occurrence la Ville de Liège, ainsi qu'une convention qui fixe les modalités de fonctionnement et de collaborations des différents pouvoirs organisateurs établis sur le territoire d'une même commune. C'est l'ensemble du dossier qui doit être présenté aux différentes instances, entendons notre Conseil, le Conseil communal et vous l'avez dit, le Conseil d'administration. Les deux parties du dossier peuvent et sont étudiées en parallèle.

La convention relève effectivement d'une discussion au niveau politique et c'est dans ce sens que nous sommes engagés. Selon les termes du précédent décret auquel nous sommes toujours soumis, c'est la Commune, entendez la Ville de Liège, qui est le coordonnateur du réseau. Il appartient donc à l'Echevin compétent, au nom du Collège, de convoquer les différents partenaires pour discuter ensemble des modalités de la prochaine convention. La Province de son côté est évidemment prête à répondre à l'invitation.

Quant au plan de développement, il s'agit d'un document complexe et très technique pouvant comporter plusieurs dizaines de pages. Il est actuellement en cours d'élaboration au niveau des différents responsables des bibliothèques qui travaillent de manière conjointe pour soumettre à leurs instances un projet commun.

Monsieur DRION, c'est vrai que les délais sont courts mais la Province a la ferme intention de répondre dans les temps aux sollicitations de ses partenaires afin que le dossier de la bibliothèque locale, futur opérateur direct, puisse être introduit dans les délais adéquats.

Madame DERSELLE, vous avez raison de préciser que le réseau ALEPH de la Province de Liège est emblématique de l'enjeu supracommunal, puisqu'il s'agit bien d'un maillage culturel du territoire provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

Ce maillage est aussi une volonté du législateur qui s'est traduit dans le nouveau décret sur la lecture publique.

En pratique, l'adhésion à un catalogue collectif se traduit par de nombreux avantages, tant pour les bibliothécaires que pour les usagers des bibliothèques.

Pour le bibliothécaire, c'est un gain de temps énorme pour toutes les opérations de catalogage. Ce qui prenait auparavant parfois un quart d'heure ou plus, se réduit maintenant à une minute ou deux. Multiplié par le nombre de milliers d'acquisitions par an, c'est autant de temps gagné qui peut être consacré aux lecteurs.

Et pour le lecteur, cela lui permet d'explorer en un seul clic, non plus le seul catalogue de sa bibliothèque mais le catalogue de l'ensemble des bibliothèques du réseau, soit plus de deux millions de documents. Il peut ainsi savoir directement si le livre est disponible dans sa bibliothèque et sinon, dans quelle autre bibliothèque il va pouvoir se le procurer via le prêt interbibliothèques.

Au-delà du catalogue collectif, le lecteur va trouver un autre avantage, c'est le Pass-bibliothèques. En effet, lors de l'adhésion au réseau ALEPH, les bibliothèques ont également la possibilité d'adhérer au Pass. Dans la pratique, un lecteur qui s'inscrit dans une des bibliothèques du Pass est aussi inscrit dans toutes les autres bibliothèques du réseau. Sa carte de lecteur lui permet d'accéder et d'emprunter dans n'importe quelle autre bibliothèque du Pass, en payant bien sur une seule fois son droit d'inscription, c'est le principe de la carte unique du lecteur.

Lorsqu'une bibliothèque souhaite intégrer le réseau ALEPH, chaque cas est étudié en profondeur avant de décider ensemble la meilleure manière de procéder, selon qu'on dispose ou non d'un logiciel et aussi selon l'importance de son fonds. Il existe deux manières de procéder, soit par conversion automatique des bases de données, soit par conversion manuelle. Dans ce cas, la bibliothèque centrale de la Province détache une équipe de quatre

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

personnes, gratuitement, qui vont pendant plusieurs semaines rattacher manuellement, ouvrage par ouvrage, les documents de la bibliothèque qui intègre le réseau provincial, dans la base de données unique du catalogue collectif.

La bibliothèque des Chirox se profile également, vous l'avez dit, comme référence en matière de nouvelles technologies dans le domaine de la lecture publique. La Province a consacré d'importants investissements à l'installation de la RFID entendez identification par radiofréquence à la bibliothèque. Ce système permet au lecteur de traiter lui-même ses prêts et ses retours de manière automatisée. Le gain de temps réalisé permet de dégager du personnel supplémentaire au service direct du lecteur.

Comme pour la catalographie évoquée au début de mon intervention, l'objectif en automatisant les tâches répétitives du personnel est de consacrer toujours plus de temps au bénéfice du lecteur et de privilégier ainsi toute la dimension de médiation culturelle entre le document et l'utilisateur.

Le livre et la lecture vivent une révolution numérique, un peu comparable à celle vécue il y a quelques siècles avec l'introduction de l'imprimerie. Le livre numérique est en plein développement et le mouvement je pense est irréversible. Cela ne signifie pas évidemment la mort du livre papier mais l'instauration de nouveaux modes de lecture qui se développeront en parallèle avec les pratiques actuelles.

Là aussi la bibliothèque des Chirox se veut être un pôle de référence. Non pas pour pratiquer l'innovation de manière stérile mais pour contribuer dans son domaine à réduire la fracture numérique qui risque de creuser de plus en plus profondément. Le prêt de liseuses et de e-books, les livres numériques, répondent à cette volonté, qui est inscrite également dans la législation des bibliothèques.

Et le succès est là. En 2012, la vingtaine de liseuses disponibles ont été prêtées plus de 200 fois, soit un taux de rotation quasi plein. Le même succès s'applique également aux livres numériques via les deux plateformes de lecture auxquelles nous sommes abonnés, l'une permettant la lecture en streaming d'environ 13.000 ouvrages, et l'autre permettant le téléchargement d'environ 600 ouvrages que nous achetons au rythme de 50

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

exemplaires par mois.

Les chiffres de prêt ne sont pas encore comparables aux livres papier, bien entendu, mais la croissance est exponentielle tant en terme de lecteurs inscrits à la bibliothèque numérique qu'en terme de téléchargements et de lectures en streaming.

Les changements en cette matière sont très rapides, notamment pour les modèles économiques imposés par les éditeurs. Le souci des bibliothécaires est donc de se maintenir constamment au courant de l'évolution et de rechercher sans cesse les meilleures opportunités pour offrir à nos lecteurs la possibilité d'accéder à ces nouvelles ressources dans les meilleures conditions.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, le défi est exaltant, à la mesure de cette révolution numérique. La volonté de la Province en ce domaine est de donner à tous, à la fois bien sur les Communes mais aussi les usagers individuels, la possibilité de comprendre et de participer à cette révolution.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Donc une demande d'intervention comme le prévoit le ROI, effectivement. Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Mes Chers Collègues, juste un mot. Merci à Monsieur le Député provincial pour sa réponse. Si donc deux des trois opérateurs de la lecture publique sur Liège sont prêts, avec le respect que j'ai évidemment pour le porteur du dossier à la Ville de Liège, invitons-le, prenons l'initiative, n'attendons pas, tout retard dans ce dossier peut être préjudiciable tant pour les acteurs publics que pour les acteurs privés.

Merci de vous associer à une démarche active.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Je n'ai aucun problème évidemment avec cette suggestion.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

M. LE PRESIDENT.- Parfait ! Donc, s'il n'y a plus aucune autre demande d'intervention, le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Culture ».

Document 12-13/RA/01 : Rapport d'activités 2012 concernant « L'Agriculture »

Document 12-13/RA/03 : Rapport d'activités 2012 concernant « L'Education physique et les Sports »

M. LE PRESIDENT.- Points 22 et 23 de l'ordre du jour sont regroupés. J'invite le Député provincial, Monsieur MEUREAU, à la tribune pour donner ses réponses. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Je tiens d'abord à remercier les membres de la Commission pour l'attention qu'ils ont portée au rapport administratif qui était fait sur l'exercice 2012 et j'ai compris que c'était le cas et je souhaite que ce soit encore cas à l'avenir, que les échanges soient le plus direct possible en Commission parce que je pense que au-delà des écrits que je vais vous lire maintenant, il est important de pouvoir se parler et échanger sur les différentes matières.

Je vais donc commencer, j'ai quatre questions, deux qui concernent le département de l'Agriculture, deux autres qui concernent le département des Sports, donc la première des questions concerne l'utilisation des pesticides, disons le, des produits phytosanitaires, elle posée par mon ami Jean-Claude JADOT.

Merci d'abord de la reconnaissance que vous avez exprimée par rapport au travail fourni par les Services Agricoles tout au long des années, puisque vous siégiez ici avant moi, mais je les ai pratiquées à titre communal et on reviendra sur cette problématique.

Vous accompagnez donc de manière effective les travaux de nos

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

Services et je remercie en leur nom, toutes les félicitations que vous avez pu exprimer à leur rencontre.

Alors, pour répondre à votre suggestion de voir les Services Agricoles étendre leurs missions en matière de réduction des pesticides aux agents communaux, il faut d'abord vous avertir de difficultés à concrétiser.

D'une part, les actions qui sont menées maintenant vis-à-vis de l'agriculture en tant que telle, ne concernent pas directement le sujet concerné par les parcs et jardins ou les espaces publics.

Notamment au niveau des systèmes, et je pense que je l'ai évoqué en Commission, des nuisibles, des alertes par rapport aux nuisibles, des outils utilisés, ce qui est effectivement utilisable en agriculture ne l'est pas nécessairement en termes d'espaces publics ou de parcs et jardins comme je viens de le dire, l'écrit qui est ici et que je transmettrai au service vous parle évidemment du binage par guidage GPS et d'autres outils de ce type là, mais tout simplement pour vous dire que ce sont deux métiers radicalement différents.

Donc, par rapport à cette formation, il existe, pour répondre vraiment à votre question, donc c'est « qu'est-ce qu'on donne vraiment comme instructions à nos ouvriers communaux pour pouvoir respecter non seulement la loi mais aussi le développement durable et l'environnement ? », et bien, il existe un service à la Région Wallonne, un site qui y est lié, et je pense aussi à une démarche du Ministre de l'Agriculture de la Région Wallonne qui enjoint finalement d'avoir des collaborations entre la Région Wallonne et les pouvoirs locaux.

Et quand je dis les pouvoirs locaux, c'est parce que Monsieur DI ANTONIO a reçu aussi les Députés provinciaux, les Instances provinciales, pour voir quelles étaient les collaborations possibles. Donc, trouver la place de la Province dans ce métier là est tout à fait possible et donc, on s'y joindra bien évidemment.

Pour le reste, je pense que comme il existe, à l'initiative de notre Député - Président en terme de formations des ouvriers communaux pour l'avoir pratiqué dans une autre vie comme dirait Georges, l'Echevinat des travaux dans une commune hesbignonne...

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

Autant il y a des formations pour les ouvriers communaux sur l'entretien des routes et des choses comme ça, et bien on peut évidemment encore collaborer plus, tant avec les Services Agricoles, avec la formation en matière d'agriculture mais aussi en matière de formation des ouvriers communaux tout simplement et il suffit d'ajouter un sujet au thème qui est déjà exprimé.

Je pense que je ne peux être que d'accord avec votre suggestion mais je pense qu'on se donne les moyens de pouvoir avancer dans ce domaine.

Là je me tiendrai beaucoup plus au texte parce que c'est plus long. Donc j'ai eu une question concernant le cri d'alarme concernant les jeunes producteurs laitiers et c'est aussi un ami que je connais de longue date, Monsieur SPITS, qui me l'a posée et donc, je l'en remercie bien évidemment.

La préoccupation pour les jeunes producteurs laitiers et bien, on l'a exprimée lors de séances précédentes déjà.

Sans aucun doute, vous avez raison de dire qu'ils « poussent sans cesse des cris d'alarme » car au vu de leur situation financière et morale catastrophique, il est urgent que les choses changent.

Vous avez encore raison quand vous mettez en évidence les actions menées par les Services Agricoles en leur faveur.

Mais, raisonnablement, vous serez d'accord avec moi pour constater que personne n'a vraiment de solutions pour sortir le secteur laitier d'une crise mondiale qui perdure depuis quelques années.

Et donc, même les Ministres de l'Agriculture, qu'ils soient du niveau fédéral ou régional, reconnaissent, dans leurs nombreuses rencontres avec le monde agricole, n'avoir que peu d'influence pour sortir ces jeunes de l'ornière des prix payés à la production.

J'ai déjà évoqué, lors du Conseil précédent, les efforts des Services Agricoles en matière de réduction des coûts de production ainsi que les efforts de ces mêmes Services en matière de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

promotion des circuits courts.

Ce sont les deux seules pistes où nos compétences, nos attributions provinciales, peuvent avoir un « certain RETURN » sur les revenus de nos exploitants, voire simplement sur leur moral. Et donc, il est vraiment question d'accompagnement.

Nos producteurs sont confrontés à un double handicap : une surproduction européenne de lait avec comme énorme conséquence un prix d'achat trop bas et des structures d'exploitation trop petites par rapport aux « usines à lait » développées dans certains pays comme la Pologne ou la Nouvelle Zélande.

Devant ces deux paramètres handicapants, peu de vraies solutions existent au niveau de notre champ d'action réduit à l'espace provincial bien entendu.

Vos propositions de rencontre du monde agricole et de création d'une cellule technique sont déjà concrétisées. Peut-être peut-on encore les amplifier mais elles existent.

Vous n'êtes pas sans savoir que nos services sont en permanence en contact avec les agriculteurs, leur syndicat ou leurs associations.

Pas plus tard que lors du dernier Conseil provincial, Monsieur GERARD soulignait la présence du Directeur général de nos Services Agricoles au colloque organisé à Stavelot par les éleveurs laitiers de cette région. C'est une preuve de notre soutien à ces familles de producteurs en recherche de solutions.

Quant à votre suggestion de créer une cellule technique d'appui aux projets d'amélioration des revenus et d'encourager les ventes dans les établissements publics, celle-ci existe déjà aux Services agricoles.

Cette cellule d'encadrement réalise et analyse les comptabilités technico-économiques et ensuite établit annuellement les conseils de gestion de nombreuses exploitations agricoles.

Le but de cet exercice est réellement de rechercher un maximum d'économies dans le cycle de production, réaliser le maximum évidemment de plus-value et de présenter les dossiers

d'aides aux autorités et organismes financiers.

Pour certaines exploitations en grande difficulté, cela ne permet, hélas pas toujours, d'éviter le pire car certains font appel au service peut être un petit peu trop tardivement d'où, notre obligation peut être de mieux faire savoir que nous sommes là, présents et à leur disposition.

Des études de faisabilité en vue de la diversification et la recherche de nouveaux débouchés sont également menées sans relâche par nos techniciens. Depuis mai 2012, des collaborations avec la grande distribution ont permis à un nombre significatif de producteurs, ils sont à peu près une trentaine, d'écouler une partie de leur production.

Une vingtaine d'entre eux sont encore en attente de référencement et commencerons, sous peu, à commercialiser une partie de leurs produits en circuit-court en grande surface.

Nos techniciens organisent les rencontres entre producteurs et distributeurs, aident à la réalisation de fiches techniques, des documents promotionnels et aux enregistrements des exploitations et des produits commercialisés. Pour faciliter l'écoulement dans ces « grosses machines » commerciales, nous organisons la logistique d'approvisionnement des points de vente.

L'accès aux marchés publics pour alimenter les cantines et restaurants de collectivité est plus complexe. Ce processus commence par l'étude juridique et la rédaction des cahiers des charges et des appels d'offres. Cela relève de la compétence des autorités concernées, je parle évidemment là de la Région Wallonne notamment. Elle souhaite également développer une « plate-forme » régionale pour la centralisation des appels publics.

Là encore, les Services d'encadrement des Services Agricoles mettront leurs compétences au service des producteurs qui souhaiteront y répondre.

Voilà, je pense avoir d'abord répondu à votre question et avoir relayé une réflexion de Monsieur HODY en Commission concernant d'ailleurs la promotion non seulement des circuits

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

courts mais de leur utilisation de nos cantines provinciales.

Voilà Chers Collègues pour ce qui concerne les deux questions que j'ai relevées dans le domaine de l'agriculture pour en passer maintenant au département des Sports du Service des Sports de la Province de Liège et je les prends dans un ordre logique, c'est-à-dire celle posée par André STEIN d'abord, comme j'ai dit des deux premiers qu'ils étaient des amis, j'en dirais la même chose du troisième et que le quatrième se rassure, j'en dirais la même chose aussi.

Tout simplement, quand je prends l'ordre logique c'est que la question était posée par rapport à l'Académie provinciale des Sports et au-delà des premiers résultats très encourageants, dans le programme des activités que nous avons développées dans la Déclaration de politique générale, on a évidemment souhaité intensifier la réflexion par rapport à cette Académie des Sports.

Mini rappel, ce bel outil c'est, pour faire simple, 1.800 enfants qui se sont présentés dans les services de l'Académie des Sports.

Ces enfants ont de 4 à 11 ans. Ils participent durant toute l'année scolaire à une initiation sportive par semaine, dans 1 des 9 bassins d'activités de notre province.

Mon attention et surtout les instructions qui ont été données au Service des Sports se déclinent donc de la manière suivante, eu égard d'abord à l'expérience et à la volonté de mon prédécesseur Christophe LACROIX de mettre cette organisation en place et donc, les deux leitmotivs sont d'une part de permettre à d'autres communes, et notamment dans les limites du budget actuel bien évidemment mais celles qui sont limitrophes des 9 bassins déjà existents, la diffusion auprès de leurs jeunes et donc là, on a vraiment besoin du relai des communes, un besoin ou une demande provinciale d'une commune s'est souvent dit, donc on n'est pas là pour s'imposer, on sait que c'est un produit qui marche et donc, maintenant, on rappelle qu'on existe, vient évidemment celui qui le souhaite.

Toucher d'autre part un public supplémentaire en proposant des activités sportives non seulement aux 4 à 11 ans mais aussi

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

aux jeunes ados, ça veut dire de 11 à 15 ans.

C'est ainsi que nous avons, au nom du Collège resensibilisé l'ensemble des 84 communes à ce propos.

Une réponse devrait nous rentrer dans les prochains jours par rapport à une évolution et donc une programmation, à la fois technique et à la fois budgétaire évidemment de cette activité au cours des 12 mois qui viennent.

Troisième chose, il s'agira d'entamer avec les différentes fédérations sportives une discussion quant à la transition idéale à trouver entre cet appel aux jeunes, amener les canards à l'eau, et puis, au-delà de ça, essayer de les faire s'intéresser plus, ça veut dire quoi ? Ca veut dire s'affilier à un club du sport de leur choix et puis passer, au-delà de cet appel, et bien à une promotion, une formation et nous irons jusqu'au bord de l'élite, au bord de l'élite. Le boulot de la Province s'arrêtera là.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question concernant le futur de l'Académie des Sports.

Si je les ai prises dans ce sens là, c'est parce que le quatrième ami qui m'a posé une question, c'est Jean-Marie VALKENEERS et lui m'interrogeait sur ce qui s'est dit dans la Déclaration de politique générale et sur la foulée probablement de ce qui s'est dit aussi dans le rapport d'activités sur le perfectionnement sportif.

Tout d'abord, en terme de méthodologie mise en place dans ce domaine repose avant tout sur l'expertise de notre Service des Sports, expertise ça veut dire la qualité des personnes qui ont été choisies depuis des années maintenant pour en faire partie. Ce sont des personnes qui connaissent le sport, qui l'on pratiqué, qui ont les relais nécessaires et qui ont l'expertise comme je viens de le dire, nécessaire aussi, et tout le carnet d'adresses qui leur est indispensable pour pouvoir progresser dans le rôle de la Province de Liège en matière sportive. Ca, c'est l'expertise de nos gens, ce qu'il faut faire aussi et que l'on fait et que l'on accroit, ce sont les contacts et je regarde Monsieur STEIN pour le dire aussi, avec des fédérations sportives évidemment puisque le meilleur relai entre le pratiquant, le club et peut être les

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

Institutions, qu'elles soient régionale, communautaire et provinciales dans notre cas, ce sont les fédérations sportives.

Chacune d'entre elles présente bien entendu ses spécificités mais aussi certaines caractéristiques communes évidentes en matière de formation évidemment, au sens large du terme.

Ainsi, d'une manière générale, la création d'un pôle de perfectionnement sportif doit, selon notre vision, répondre au moins à deux critères : d'une part, la Fédération, son Comité provincial dans notre cas puisque c'est le territoire pertinent, et les clubs formateurs doivent disposer d'une infrastructure adaptée en province de Liège, bien entendu, où la pratique de la discipline qui s'effectue dans des conditions optimales et qui répond aux critères sportifs actuels.

D'autre part, le cheminement dans une discipline donnée en province de Liège, doit être clairement établi depuis l'initiation basique, ce que je disais tout à l'heure, jusqu'à l'élite avec une structure adéquate de détection, pourquoi pas l'Académie des Sports, de formation, c'est le rôle de nos pôles de perfectionnement, d'autre part. Pour les meilleurs d'entre eux, l'évolution vers les divisions « élites provinciales », voire nationales, doit aussi être assurée et je pense que là, nous allons le montrer très prochainement, nous serons proactifs mais sur un territoire qui est le nôtre et avec des gens qui peuvent servir à la fois de vitrine interne parce qu'ils sont puissants, performants sur notre territoire et s'ils sont éclatants sur un territoire beaucoup plus grand et bien alors, ça passe du côté de la vitrine sportive, ce qui est aussi notre souhait.

En complément, dans le parcours adéquat d'un sportif, un programme pédagogique adapté à chaque palier précité doit également être créé et là, je souligne évidemment le partenariat que le Service des Sports peut avoir avec l'Enseignement provincial puisqu'il dispose lui aussi, et peut être même en même temps ou avant nous, à des formations dans différentes disciplines sportives qui vont d'ailleurs se multiplier.

Le rôle de notre Service des Sports est dès lors de stimuler le développement de tels programmes par le biais de conventions de formations.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

C'est ainsi que le football, le tennis de table et le rugby font déjà l'objet de telles conventions depuis quelques années.

Au cours de la présente législature, le Service des Sports envisage aussi de procéder à l'examen de nouvelles conventions différentes disciplines sportives, je pense mais un peu plus que penser maintenant, au volley-ball, au basket-ball, au tennis, au cyclisme, et on pense encore de plus en plus au golf.

Enfin, me référant au volet « infrastructures » de ma présente intervention, je me dois de vous signaler, en rappelant d'ailleurs certaines idées de toujours cette Déclaration de politique générale, qu'au niveau du volley-ball et du basket-ball, nous examinons actuellement un projet de création d'un pôle « ballons » pour l'élite et la formation dans les installations de l'IPES de Hesbaye. L'Institution provinciale sera l'initiateur du projet, le subventionnement sera évidemment sollicité auprès du département Infrasports de la Région Wallonne.

D'autre part en athlétisme, outre le Complexe sportif de Naimette-Xhovémont déjà adapté à l'élite et au perfectionnement des diverses disciplines de l'athlétisme en plein air, la Ville de Hannut nourrit un projet très intéressant. Elle a ainsi entamé des démarches, notamment auprès d'Infrasports pour la construction d'un hall indoor et si cette infrastructure devait voir le jour, la Province de Liège s'engagera à financer la moitié de la partie non subsidiée par Infrasports en ce compris, évidemment, l'accompagnement humain qui doit y être lié.

Aussi, toujours au cours de cette législature, la Province de Liège et son Service des Sports sont disposés à analyser l'opportunité de développer un pôle de gymnastique dans l'arrondissement de Verviers comme ça, l'équilibre sportivo-géographique sera respecté au niveau de notre belle province.

En conclusion, j'espère que vous constaterez, qu'on fait notre maximum pour que la Province de Liège reste, puisqu'elle l'était déjà, l'exemple d'une Province sportive.

Je vous remercie de votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités concernant « L'Agriculture » et « L'Education physique et les Sports ».

Avant de passer au point 28 de l'ordre du jour, je voudrais vous adresser quelques mots.

Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues.

Voici que s'achève la première session de la législature consacrée aux rapports d'activités. L'examen de ces 18 rapports nous a permis de constater une nouvelle fois, et de découvrir, pour les nouveaux membres de notre Assemblée, combien notre Institution provinciale est riche et diversifiée.

A travers ces rapports, nous avons également pu prendre pleinement conscience que la transformation de la Province en une Institution publique moderne et plus efficace encore, transformation initiée par le Collège provincial lors de la précédente législature, est bel et bien une réalité aujourd'hui.

La Province continue à développer de nouveaux projets et à renforcer l'action de ses services tout en modernisant son fonctionnement et en redynamisant son patrimoine.

Mais attention, pas question de nous reposer sur nos lauriers. A nous de rester vigilants, et de faire preuve de détermination et d'ambition pour que les changements amorcés se poursuivent et que notre Province reste une Institution incontournable, un service public fort et performant. L'adoption de la Déclaration de politique générale de la nouvelle législature et des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les politiques futures en est une première consécration.

Je souhaiterais, comme de coutume, remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cette session de mars.

Merci tout d'abord à vous tous pour votre implication dans

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

nos travaux et tout particulièrement aux nouveaux Conseillers pour qui l'exercice n'a pas dû être évident.

Merci au Collège d'avoir mis à notre disposition les outils nécessaires au bon déroulement de nos travaux.

Merci aux Directions générales et à leurs collaborateurs pour leur disponibilité et pour les nombreuses explications et informations fournies lors de nos réunions de Commissions.

Merci au service de Madame la Greffière provinciale, à nos deux dactylos et, bien entendu, au Service du Conseil.

Merci au service de Monsieur BEAULEN et particulièrement à Monsieur Laurent FRANCOIS.

Enfin, merci aux huissiers et aux dames chargées de notre intendance.

Mais je voudrais ici, tout particulièrement remercier une précieuse collaboratrice du Service du Conseil qui a décidé de nous quitter pour quelques temps peut être pour se lancer dans d'autres projets.

Valérie, ton parcours professionnel avec nous s'achève ici. Durant 7 années, tu as assuré tes fonctions avec efficacité et rigueur tout en gardant toujours le sourire.

Tu vas nous manquer mais l'important pour toi, c'est de suivre une route qui te plaît et ça nous réjouit.

De tout cœur, nous te souhaitons beaucoup de bonheur personnel et une nouvelle vie professionnelle enrichissante. Merci à toi.

(Applaudissements nourris).

M. LE PRESIDENT.- Et, c'est exceptionnel cette année, avant de nous quitter, je vous invite à partager le verre de l'amitié dans la Salle des Pas perdus.

A tous un très grand merci et surtout un bon congé de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2013

Printemps ou de Pâques, ça dépend de comment vous le ressentez, à celles et ceux qui ont la chance d'avoir quelques jours de congé. Merci.

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2013, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 16h10.